

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan-projet d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-051 soit accepté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Yves Bergeron demande le vote.

Le vote est pris :

Les conseillères et les conseillers Josée Perreault, Jean-François Morissette, Hélène Martin, Marco Tanguay et Daniel Poudrier se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers Michel Verreault, Denise P. Bergeron et Yves Bergeron se prononcent contre la proposition.

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de fourniture de
matériaux
d'aqueduc et
d'égout

2015-311TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'approvisionnement en matériaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
J.U. Houle Itée	Prix définis article par article
Wolseley Canada inc. Division Aqueduc	Prix définis article par article
Emco Corporation	Prix définis article par article
Réal Huot inc.	Prix définis article par article

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égout, article par article, aux soumissionnaires ayant déposé la meilleure offre pour chaque article tel que présenté au tableau d'adjudication, soit à **J.U. Houle inc.**, **Wolseley Canada inc. Division Aqueduc** et **Réal Huot inc.** pendant une période de 12 mois débutant le ou vers le 1^{er} septembre 2015, le tout pour une dépense anticipée de 58 500 \$, taxes applicables en sus,

payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016.

L'adjudication s'établit comme suit :

J.U. Houle inc.

Articles 3 à 8, 10 à 14, 16, 17, 20 à 26, 28 à 30, 32 à 45, 48, 50, 57, 58, 60 à 65 et 68 pour une somme de 48 259,76 \$, taxes en sus.

Wolseley Canada inc. Division Aqueduc

Articles 9, 15, 19, 27, 31, 49, 51 à 55, 56 et 59 pour une somme de 7 875,20 \$, taxes en sus.

Emco Corporation

Aucun article attribué, voir clause 11 du devis (minimum de 1 500 \$/an non atteint).

Réal Huot inc.

Articles 1, 2, 18, 46, 47, 66 et 67 pour une somme de 2 296,82 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Octroi du contrat
de fourniture de
pièces
automobiles de
remplacement

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de pièces automobiles de remplacement;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
A. Bisson & Fils ltée	Prix défini article par article
Napa Thetford Mines	Prix défini article par article
Centre du Camion (Amiante) inc.	Prix défini article par article
Beauce Auto Accessoires ltée	Prix défini article par article

2015-312TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la fourniture de pièce automobiles de remplacement, article par article, à chaque soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre pour chaque article tel que présenté au tableau d'adjudication à **A. Bisson & Fils ltée, Napa Thetford Mines, Centre du Camion (Amiante) inc.** et **Beauce Auto Accessoires ltée**, pendant une période de 12 mois débutant le ou vers le 1^{er} septembre 2015, le tout pour une dépense anticipée de 15 000 \$, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016.

L'adjudication s'établit comme suit :

A. Bisson & Fils ltée

Articles 2, 3, 6, 10, 11, 14, 16 à 19, 25, 34, 35, 41 à 50, 101, 103, 104, 106, 110, 113, 119, 120, 121, 123, 125, 131 et 134 pour une somme de 4 059,73 \$, taxes en sus.

Napa Thetford Mines (6100)

Articles 1, 7, 8, 12, 13, 20, 26, 51, 54, 55, 56, 58, 63, 67, 69, 71, 72, 79, 83, 87, 89 à 91, 93, 95 et 96 pour une somme de 1 640,05 \$, taxes en sus.

Centre du Camion (Amiante) inc.

Articles 4, 5, 9, 15, 21 à 23, 31 à 33, 39, 40, 52, 53, 57, 60, 61, 64 à 66, 68, 70, 78, 81, 82, 84 à 86, 88, 97, 99, 100, 102, 105, 107, 108, 114, 115, 118, 124, 126, 129, 132 et 133 pour une somme de 4 149,13 \$, taxes en sus.

Beauce Auto Accessoires Itée

Articles 24, 27 à 30, 36 à 38, 59, 62, 73 à 77, 80, 92, 94, 109, 111, 112, 116, 117, 122, 127, 128, 130, 135 à 138 pour une somme de 2 812,72 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
de fourniture de
matériaux
électriques

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture de matériaux électriques;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Drouin Auto Électrique inc.	Prix définis article par article
Lumen Victoriaville	Prix définis article par article
Gagnon Équipements & Fournitures industriels	Prix définis article par article

2015-313TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie la fourniture des matériaux électriques, article par article, aux soumissionnaires ayant déposé la meilleure offre pour chaque article tel que présenté au tableau d'adjudication à **Lumen Victoriaville** et **Gagnon Équipements & Fournitures Industriels Itée** pendant une période de 12 mois débutant le ou vers le 1^{er} septembre 2015, le tout pour une dépense anticipée d'environ 11 100 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016.

L'adjudication s'établit comme suit :

Lumen Victoriaville

Articles 4, 7, 8, 9, 21, 23, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 33 et 39 pour une somme de 2 256,78 \$, taxes en sus.

Gagnon Équipements & Fournitures Industriels Itée

Articles 1, 2, 3, 5, 6, 10 à 20, 22, 24, 28, 32, 34 à 38 et 40 à 44 pour une somme de 8 816,04 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du contrat
de déneigement
des entrées de
bâtiments et des
accès

2015-314TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour des travaux de déneigement des entrées de bâtiments et accès pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Déneigement T.M.	Prix définis selon les endroits visés
Entretien Général Fréchette et Grenier inc.	Prix définis selon les endroits visés
Maître Couvreur MCM inc.	Prix définis selon les endroits visés
Entreprises Exca-Vrac inc.	Prix définis selon les endroits visés

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie les travaux de déneigement des entrées de bâtiments et des accès pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, article par article, à chaque soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre pour chacun des sites, tel que présenté au tableau d'adjudication à **Déneigement T.M., Entretien Général Fréchette et Grenier inc., Maître Couvreur MCM inc.** et **Entreprises Exca-Vrac inc.**, le tout pour une dépense anticipée annuelle d'environ 30 000 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 à 2018.

L'adjudication s'établit comme suit :

Déneigement T.M.

Article 17 pour une somme totale pour les trois saisons visées de 2 955 \$, taxes applicables en sus.

Entretien Général Fréchette et Grenier inc.

Articles 3, 4, 5 et 7 pour une somme totale pour les trois saisons visées de 14 790 \$, taxes applicables en sus.

Maître Couvreur MCM inc.

Articles 1, 2, 6, 8, 9, 11, 12, 15, 16, 18, 19, 20 et 21 pour une somme totale pour les trois saisons visées de 61 190 \$, taxes applicables en sus.

Entreprises Exca-Vrac inc.

Articles 10, 13 et 14 pour une somme totale pour les trois saisons visées de 10 405,36 \$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Octroi du contrat
de services
d'infogérance
pour les
infrastructures
informatiques

ATTENDU les besoins de la Ville concernant les services d'infogérance des infrastructures informatiques de la Ville;

ATTENDU l'offre de services transmise par Précicom Technologies inc. à cet égard;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

2015-315TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres lors de la Commission permanente en date du 11 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite à l'offre de services datée du 5 août 2015, la Ville de Thetford Mines confie les services d'infogérance des infrastructures informatiques à la firme **Précicom Technologies inc.**, au montant forfaitaire annuel de 12 142,60 \$, taxes en sus;

QUE la Ville achète une banque d'heures de soutien de niveau 1 à 3 sur une base temps fait, temps payé, au montant de 8 600 \$, taxes en sus;

QUE ces dépenses soient payables à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2015 et 2016;

QUE le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Octroi du contrat
de services
d'arpentage -
Usagers du Lac
du Huit

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines, dans le cadre de son projet d'alimentation et de mise aux normes de ses infrastructures d'eau potable, doit confier un mandat d'arpentage pour l'identification des emprises et des limites de propriétés dans le secteur des usagers du Lac du Huit;

ATTENDU l'offre de services reçue à cet égard de la firme *Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, SENCRL* en date du 14 mai 2015 et la recommandation du 26 mai 2015 de Roche ltée, Groupe-conseil, suivant leur analyse du dossier;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

2015-316TM

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution numéro 2002-132TM et précisé par la résolution numéro 2010-499TM, la Ville confie à **Ecce Terra, arpenteurs-géomètres, SENCRL**, selon leur proposition datée du 14 mai 2015, le mandat de réaliser les activités d'arpentage requises pour l'exécution des travaux de mise en place d'une nouvelle conduite de distribution d'eau potable dans le secteur des usagers du Lac du Huit, au montant de 6 250 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-
Adhésion au
regroupement
d'achats de
l'UMQ de divers
produits
chimiques

2015-317TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun), le sulfate ferrique, l'hydroxyde de sodium et le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités des trois prochaines années : 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme son adhésion au regroupement d'achats numéro CHI-20162018 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1er janvier 2016 au le 31 décembre 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour le sulfate d'aluminium (alun), le sulfate ferrique, l'hydroxyde de sodium et le chlore gazeux nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QUE des contrats d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année supplémentaire en option pourront être octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Thetford Mines confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Thetford Mines s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Thetford Mines s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Thetford Mines reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, soit 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 - COUR MUNICIPALE

11 - DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Cession à l'OMH
de la Ville de
Thetford Mines

2015-318TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a adopté, à la séance du 6 février 2012, le Règlement numéro 427 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec, pour accorder une aide financière au projet *Logements supervisés* de l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines;

ATTENDU QUE par ce règlement, la Ville contribuait au programme notamment en s'engageant à donner un terrain situé sur la rue Poulin à l'OMH;

ATTENDU QUE la Ville a signé le contrat de cession en juillet 2012;

ATTENDU QU'une des conditions prévues par la loi n'a pas été remplie à ce moment-là;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties de régulariser les titres de l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines pour le lot n°4 156 995 du cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines cède gratuitement à l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines le lot n° 4 156 995 du cadastre du Québec, conformément aux termes du projet de contrat préparé par Me Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 8 septembre 2015;

QUE les frais, honoraires et copies des présentes soient assumés par l'acquéreur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Adoption d'un
plan de
développement
visant
l'accessibilité des
services de
transport collectif
aux personnes
handicapées

2015-319TM

ATTENDU la nécessité de produire un plan de développement visant l'accessibilité des services de transport collectif aux personnes handicapées;

ATTENDU la volonté municipale de poursuivre ses actions en matière d'accessibilité aux services municipaux pour les personnes handicapées;

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre ses efforts pour répondre aux besoins actuels et dans la perspective de répondre également aux besoins futurs de tous ses citoyens;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines adopte son plan de développement visant l'accessibilité des services de transport collectif aux personnes handicapées (2015-2019) pour en faire partie intégrante;

QU'une copie du plan soit transmise au ministère des Transports du Québec avant le 10 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques
- Juillet 2015

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de juillet 2015;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 17 août 2015;

2015-320TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 4 433 359,94 \$ pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2015 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Adoption du
programme de
soutien financier
aux athlètes et
aux artistes

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite promouvoir le développement des athlètes et des artistes d'exception;

ATTENDU QU'une politique à cet effet est déjà en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite favoriser l'admissibilité des jeunes en élargissant l'éventail des activités sportives ou culturelles reconnues par le programme d'aide financière;

2015-321TM

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 31 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil adopte le Programme de soutien financier aux athlètes et aux artistes.

QUE le Programme soit en vigueur à compter du 8 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
projet de
règlement
amendant le
Règlement de
construction
(projet n° 2015-
04-C)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QU'un projet de règlement pour amender le Règlement de construction n° 150 dans le but de modifier les exigences concernant la conformité de certains types de fondations soit adopté et que le numéro 2015-04-C y soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 5 octobre 2015, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, 144 rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Adoption du
Règlement n°
551 (2015-57-
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 551 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 6 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 551 intitulé « **Règlement pour amender le Plan d'urbanisme n°147 dans le but de modifier le plan d'affectation des sols dans le secteur de la rue St-François, dans le secteur de la rue Bonneville et du secteur de la rue Mooney Ouest** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-
Adoption du
Règlement n°
552 (projet n°
2015-104-Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 552 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 17 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 552 intitulé « **Règlement pour amender le Règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier les limites de certaines zones, de permettre les fermes d'agrément à certaines conditions et d'harmoniser certaines dispositions** » soit adopté, comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-
Avis de motion
(projet n° 2015-
04-C)

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de règlement pour amender le *Règlement de construction* n° 150 dans le but de modifier les exigences concernant la conformité de certains types de fondations, le tout conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2015-04-C.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h40.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj